

**CLAUDE-FRANÇOIS MISTRAL**  
**1810 — 1823**

CLAUDE-FRANÇOIS MISTRAL, rue de la Loge-du-Change, 91 (1810-1821).

« Le vingt cinq avril [1779] jai Baptisé claud françois né aujourd'hui, fils de françois Mistral imprimeur et de Marguerite Moncel son epouse... ».

(*Arch. Lyon, Saint-Nizier*, Naissances, 1779, n°71.)

« L'an mil huit cent quarante six le trente un janvier à dix heures du matin sont comparus... employés à l'Hôtel Dieu de cette ville, lesquels ont déclaré que claud françois Mistral âgé de soixante cinq ans, natif de Lyon [ouvrier ?] imprimeur en caractères à La Guillotière rue Louis Seize n°7, veuf de Catherine Marie Gorraty, est décédé hier... ».

(*Arch. Lyon*, Décès, 1846, n°428.)

C.-F. MISTRAL, place Louis-le-Grand (1821-1823).

En 1810, au moment de l'enquête impériale, Jean [*i.e.* Claude]-François Mistral, comme Esnault, comme Boursy, n'était « presque pas connu ». Il possédait deux presses, mises en œuvre par quatre ouvriers. Quant à l'atelier de composition, il était dirigé par un prote, mais Mistral y travaillait lui-même, aidé par ses deux sœurs et par un correcteur.

Au début de sa carrière, Mistral demeurait « derrière la Loge » [du Change], au numéro 91 de la rue de Gadagne, devenu en 1812 le numéro 8. À ce moment, il semble avoir exploité un atelier de cartonnages au numéro 5 de la place de la Fromagerie, cet évasement que fait aujourd'hui la rue de l'Hôtel-de-Ville en face du chevet de Saint-Nizier, et qui communique avec le numéro 17 de la rue de la Poulaille. Mistral demeurait rue de la Loge, où se trouvait son imprimerie, et il faisait la navette entre cet atelier et celui de la place de la Fromagerie.

En 1822, une brochure sur les élections parut à Lyon, dans laquelle l'autorité compétente était violemment prise à partie à cause, y disait-on, de la manière dont elle avait procédé à cette consultation. Des poursuites furent décidées et opérées contre cette publication et contre Mistral son imprimeur. Celui-ci, qui, contrairement aux prescriptions du décret du 5 février 1810, n'avait point dénoncé le nom de l'auteur du factum, fut condamné à un an de prison et 3 000 francs d'amende.

Fut-ce remords d'avoir aussi gravement porté atteinte aux intérêts de son imprimeur ? Cet auteur, un nommé Sens, homme de lettres à Toulouse, se fit connaître un peu plus tard, et l'affaire fut aussitôt portée devant la cour royale, présidée par Bastard d'Estang. Après de longs débats, de brillantes plaidoiries, la cour, le lundi qui précéda le 28 décembre 1822, prononça son arrêt, qui condamnait Sens à 15 jours de prison et 150 francs d'amende, et Mistral à 2 000 francs d'amende, déchargeant ce dernier de l'accusation de complicité.

Je crois que cette condamnation, dès lors définitive, sonna le glas de l'imprimerie de Mistral. On ne trouve plus, à partir de 1823, son nom mentionné parmi les listes d'imprimeurs publiées par l'*Almanach de Lyon*.

En effet, par une ordonnance royale de juin 1823, le brevet d'imprimeur à la

résidence de Lyon qui avait été décerné à Mistral lui fut retiré. Mais une autre ordonnance de 1830 lui en rendit l'usage, et on le voit reparaître, mais momentanément et sans adresse, en 1835, dans la liste des imprimeurs lithographes.

Revint-il à ses premières amours ? Le fait est que son acte de décès, en 1846, le dit « imprimeur en caractères » : c'est sans doute « ouvrier imprimeur » qu'il faut lire<sup>1</sup>.

### **Bibliographie**

*Arch. Lyon, Saint-Nizier*, 1779, n°71 ; 1846, n°428.

---

1. Voir Beguet, (*op. cit.*, *annexes*, p. xv) concernant les déboires de Mistral avec les autorités. Beguet signale qu'il y avait un prote nommé Mistral chez Girard et Josserand en 1854.